

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 20

06 – ALPES-MARITIMES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

Ventes et cessions

408 164 259 RCS Grasse.

L.C.E. SA.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 500000.00 EUR.

Adresse : 1ère Avenue, 3321 Mètres, 06510 Carros.

Oppositions : Art L236-14 du Code de Commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE, (Articles L 236-1 et suivants et R 236-1 et suivants du Code de Commerce). La société absorbante, ELIDOSE, société par actions simplifiée au capital de 8.553.000 euros, dont le siège social est : BORNOUX - 58230 DUN LES PLACES, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 414 367 805. La société absorbée, L.C.E. SA, société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le siège social est 1ère Avenue - 3321 Mètres - 06510 CARROS, immatriculée au RCS de GRASSE sous le numéro 408 164 259. Opération : Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 17 mars 2021, régime des fusions simplifiée défini par les articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce. Rémunération de la fusion : Actif apporté : 6.013.048 euros - Passif transmis : 3.948.335 euros - Soit un actif net transmis : 2.064.713 euros. Il n'y aura aucune prime de fusion. Rapport d'échange des droits sociaux : La société absorbante et la société absorbée n'ont aucun lien en capital, elles sont uniquement des sociétés sœurs et leur capital social est entièrement et uniquement détenu par la société mère BASSANO INDUSTRIES. Il ne sera donc procédé à aucune augmentation de capital social ni à l'établissement d'un rapport d'échange. Oppositions : Les créanciers des sociétés participantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L236-14 et R 236-2 du Code de Commerce. Réalisation de la fusion. La fusion sera définitivement réalisée, notamment, après l'expiration du délai d'opposition des créanciers sociaux et au plus tard le 30 avril 2021. Date d'effet de la fusion : La fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2021, tant sur le plan juridique que sur le plan fiscal et comptable. Date et lieu de dépôt du projet de traité de fusion : Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, un exemplaire du projet de traité fusion a été déposé le 18 mars 2021 au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS pour ELIDOSE et le 19 mars 2021 au Greffe du Tribunal de Commerce de GRASSE pour LCE S.A. Pour avis..